

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Tournon-sur-Rhône (07300)

Réponses de Amandine Echasserieau, au nom de la liste « Tournon en commun »

– le 13/03/2020 à 23:33 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Alors que la moyenne nationale est actuellement de 9 euros, la FUB (www.fub.fr) recommande un budget vélo entre 15 et 30 euros par an et par habitant.

Nous développerons des aménagements cyclables sécurisés afin de réaliser un réseau cyclable continue. C'est en proposant des pistes, des bandes cyclables et une amélioration de l'accessibilité piétonnière que nous inciterons les tournonnais à ne plus prendre systématiquement la voiture. L'objectif est de faire de Tournon une ville 100% vélo et 100% piétonne, sans que les deux modes soient en conflit. Nous étudierons également une nouvelle organisation du stationnement automobile pour libérer des espaces pour les piétons et les vélos, notamment en centre ville.

Action n°2 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Ce comité rassemble l'ensemble des usagers (piétons, cyclistes, parents d'élèves, commerçants, PMR) et s'assure que le plan vélo adopté (voir mesure 1) est bien appliqué. En cas de blocage, il identifie des leviers pour lever ces derniers.

Oui. Des réunions tous les 2 mois entre collectif/association, élu.e.s et personnel de mairie pour discuter des aménagements en cours de conception, en amont et pendant les différentes phases d'élaboration du projet (et pas uniquement les aménagements cyclables stricto sensus, également tous les projets susceptibles d'avoir un impact sur les circulations, comme un nouvel équipement). Ce dialogue permettra aussi d'avoir un échange et un retour sur le terrain, la perception des aménagements et les défauts éventuels.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines. Avec le développement du vélo électrique et d'autres vélos spéciaux (cargo, pliants, vélomobiles...) parcourir des distances de 7 voir 15 kilomètres devient tout à fait envisageables à vélo... à condition de disposer d'infrastructures adaptées. Il est donc indispensable de penser le vélo au-delà de l'échelon communal.

La question de la mobilité dépasse nos « frontières communales » et doit se penser nécessairement à une échelle plus globale. Nous serons acteurs de la réalisation d'un schéma directeur vélo à l'échelle de l'agglomération, notamment en travaillant sur les axes qui relient les communes entre elles (pont toursier, les départementales...).

Nous travaillerons en partenariat avec le Conseil départemental de l'Ardèche à travers la démarche « Ardèche en transition » pour améliorer la mobilité, et les modes actifs à travers la mesure : 5.2 Développer la cyclabilité et la pratique du vélo du territoire.

Action n°4 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Pour des investissements moindres, la collectivité pourra se tourner vers la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local). Les coupures prioritaires pourront être identifiées en utilisant la cartographie des 400 000 points relevés grâce au baromètre "parlons-vélo" de la FUB : <https://carto.parlons-velo.fr/>

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 : je m'engage

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons. Idéalement précisez dans le commentaire si vous êtes prêts à nous aider à promouvoir cette possibilité dans le cadre de la prochaine loi de décentralisation.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°6 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Ces derniers peuvent être financés avec le concours du programme Alvéole, voir <https://programme-alveole.com/>

Le stationnement pour les vélos est stratégique. Nous avons l'ambition de le traiter à égalité avec le stationnement automobile. Les lieux stratégiques de stationnement pour les vélos et les voitures sont les mêmes. Notre politique de déploiement du stationnement vélo a la même ambition que le réseau cyclable : une densification avec un parc d'arceaux vélos répartis sur l'ensemble de la ville. Un renforcement en centre ville et dans les lieux stratégiques qui accueillent du public (écoles, stades, gymnases...).

Action n°7 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Il s'agit d'une mesure de la LOM (Loi d'orientation sur les mobilités).

Promouvoir une culture vélo

Action n°8 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Pour en savoir plus, aller sur <https://programme-alveole.com/>

Action n°9 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

C'est le levier qui est le moins onéreux, cependant il est très efficace auprès d'une partie de la cible des politiques publiques en faveur du vélo, à condition de venir en complément des autres actions, plutôt que de s'y substituer.

Action n°10 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Le stationnement sur les aménagements cyclables, et piétons sera traité de la même manière que n'importe quel autre stationnement gênant : par une verbalisation systématique des agents municipaux (tolérance zéro).

Commentaires généraux

Aucun commentaire n'a été fait par le candidat-e